



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Office fédéral de la justice OFJ**  
Domaine de direction Droit public  
Mesures de coercition à des fins d'assistance et de  
placements extrafamiliaux avant 1981 (Unité MCFA)

# Procès-verbal de la 40<sup>e</sup> réunion de la commission consultative (Cocosol)

---

Date : 5 novembre 2025  
Lieu : Office fédéral de la justice, Berne  
Heure : de 10 h 15 à 12 h 45

---

Numéro de dossier : 924-3723/16/2

<b>Présidence :</b>	Barbara Studer Immenhauser	Présidente Archiviste cantonale du canton de Berne
<b>Membres :</b>	Claude Béguelin	Médecin, psychiatre/pédopsychiatre
	Thomas Gall	Secrétaire adjoint de l'association d'aide aux victimes des deux Bâle
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Heinz Kräuchi	Personne concernée
	Jasmin Stern	Conseillère auprès du centre d'aide aux victimes du Tessin
	Theresia Rohr	Personne concernée
	Christian Raetz	Ancien chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud
	Marcel Setz	Personne concernée
<b>Ex officio :</b>	Maria Schultheiss	Office fédéral de la justice / cheffe de l'unité MCFA
	Yves Strub	Office fédéral de la justice / unité MCFA / secrétaire de commission suppléant
<b>Procès-verbal :</b>	Simone Anrig	Office fédéral de la justice / Unité MCFA / secrétaire de commission



## **1 Salutations et communications**

La présidente ouvre la séance à 10 h 15 et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative.

Le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 13 août 2025, a déjà été approuvé. La présidente remercie la rédactrice.

Les documents du jour ont été envoyés aux membres de la commission il y a environ deux semaines. Tout le monde les a visiblement reçus à temps.

Ni l'OFJ ni les membres de la commission n'ont de communication à transmettre.

## **2 Discussion des dossiers individuels**

### **2.1 Cas abordés lors de la séance précédente**

Lors de la séance précédente, la commission a recommandé par 3 voix favorables contre 2 et 2 abstentions qu'une demande soit approuvée et a voulu être informée de la décision que prendra l'unité MCFA. Celle-ci indique qu'elle a finalement approuvé la demande après l'avoir encore une fois discutée en interne.

### **2.2 Cas traités par voie de circulaire (listes mensuelles)**

**2.2.1** La présidente fait état du nombre de cas que l'unité MCFA envisageait d'approuver qui ont été soumis à la commission depuis la dernière séance par listes mensuelles : 21 cas en août et 19 en septembre.

Les membres de la commission n'ont pas formulé d'objections et l'unité MCFA a déjà envoyé les décisions d'approbation.

**2.2.2** En août et en septembre 2025, il n'y a eu aucun cas que l'unité MCFA projetait de rejeter, jugeant les demandes manifestement infondées. Il n'y a donc pas eu lieu de mener une procédure par voie de circulaire.

### **2.3 Nouveaux cas**

Pour la séance du jour, l'unité MCFA a soumis 8 nouvelles demandes pour avis à la commission, proposant d'en rejeter 7, la dernière étant un cas limite à examiner. Après discussion approfondie de chaque cas, la commission propose d'en approuver 7. Elle a estimé que des investigations supplémentaires étaient nécessaires pour un cas, étant entendu que la demande pouvait être approuvée si les investigations ne laissaient plus aucun doute quant à la qualité de victime de la personne ayant déposé la demande. Dans le cas contraire, la demande serait à nouveau soumise à la commission pour examen.

## **3 Information de l'unité MCFA sur l'état des projets d'entraide et du projet de valorisation des résultats de la recherche**

### **3.1 Projets d'entraide**

L'association « Agir pour la dignité » (APLD) a déposé une demande d'aide financière. À travers le projet « Récits de vie », elle veut donner la possibilité à dix personnes concernées francophones de raconter leur vie par écrit, en collaboration avec une autrice, et de transmettre leur expérience aux générations futures. Le but est de sensibiliser le public romand

aux mesures de coercition à des fins d'assistance et aux placements extrafamiliaux. Des personnes concernées membres de l'ALPD contacteront et accompagneront les participants dans ce processus afin de leur offrir le cadre le plus rassurant possible.

### **3.2 Valorisation des résultats de la recherche**

Le 30 octobre 2025, le vernissage de l'exposition itinérante nationale « PLACÉS. INTERNÉS. OUBLIÉS ? Histoire(s) des mesures de coercition à des fins d'assistance en Suisse » a eu lieu au Musée Historique à Lausanne. Le conseiller fédéral Beat Jans a inauguré l'exposition. Celle-ci met en lumière l'histoire des mesures de coercition à des fins d'assistance en Suisse et restera jusqu'en mai 2026 à Lausanne. Elle met l'accent sur les histoires vécues et retrace les étapes du processus politique ayant conduit à la reconnaissance des injustices subies. Elle invite à s'interroger : que pouvons-nous faire pour que l'histoire ne se répète pas ? Après le Musée Historique à Lausanne (pour les informations sur l'exposition et le programme, voir : [Placés. Internés. Oubliés ?](#)), l'exposition sera au Museum Luzern (de mai à octobre 2026), au Museum zu Allerheiligen à Schaffhouse (de décembre 2026 à mai 2027), au Castelgrande à Bellinzona (de mai à octobre 2027) et enfin au Kornhausforum à Berne (de novembre 2027 à février 2028).

La plateforme quadrilingue « Se souvenir pour l'avenir » a également été mise en ligne fin octobre 2025. Elle s'adresse à toutes les personnes intéressées par les mesures de coercition à des fins d'assistance et placements extrafamiliaux et sert de porte d'accès à la thématique. Elle rassemble et met à disposition les connaissances et les travaux en cours sur ce sujet. La plateforme est accessible sur [www.se-souvenir-pour-l-avenir.ch](http://www.se-souvenir-pour-l-avenir.ch).

Concernant les récits de vie présentés dans le cadre de l'exposition « PLACÉS. INTERNÉS. OUBLIÉ ? », Heinz Kräuchi a fait remarquer aux organisateurs de l'exposition que beaucoup de personnes concernées trouvent très douloureux de caviarder des parties des dossiers, car elles peuvent penser que l'on cherche à leur cacher des informations. C'est pourquoi les organisateurs n'ont pas « noircis » les documents contenus dans les tiroirs d'archives, mais les ont anonymisés avec du gris clair. Ils ont également précisé qu'ils sont à l'origine de cette anonymisation et qu'elle a été réalisée pour protéger la personnalité des personnes concernées.

## **4 Varia**

Barbara Studer informe qu'elle a participé à une table ronde sur le film « Les Enfants du silence » (*Nebelkinder*) de Corinne Kuenzli au cinéma Rex à Berne. Il s'agit d'un film saisissant sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux qui met l'accent sur les enfants des personnes concernées.

La prochaine séance de la commission aura lieu le 25 février 2026 à 10 h 15. Les autres séances de l'année 2026 sont fixées le 27 mai, le 19 août et le 4 novembre.

La présidente remercie les membres de la commission pour leur engagement et leur participation active aux discussions et clôture la séance à 12 h 45.